

Le site d'information des officiers de Port et des Capitaineries

Articles de décembre 2014

Vendredi 19 décembre 2014

Petites news de mi-décembre

Concernant les élections CAP, le résultat d'un scrutin démocratique avec un tel taux de participation n'est pas le fruit du hasard et nous vous en remercions.

Parallèlement, nous avons également participé à une réunion technique provoquée par le SNOP-FO au ministère jeudi 11 décembre dont l'ordre du jour était le suivant :

- Remplacement des articles L3... du CDPM dans le RGP par les articles L53.. du CT
- Définition du remorquage et du lamanage dans les futurs articles R du CT
- Atteinte aux prérogatives de la capitainerie de Toulon par la DML 83
- Niveau de service et effectifs des ports décentralisés
- Gestion des arrêtés GAP
- Retard de paiement des heures de nuit et astreintes en port décentralisés
- Problématique de l'atteinte aux libertés individuelles des transporteurs dans le cadre du contrôle des MD par les OP/OPA dans les camions à l'intérieur des limites des ports et blocage des PV pénaux par la hiérarchie
- Prévision recrutement 2015
- Formation STM portuaire (point d'étape)
- Positionnement des auxiliaires de surveillance dans l'organigramme portuaire (recadrage de la DGITM)
- Effectifs autorisés par corps
- Effectifs réels par corps.

Sur ces derniers sujets, nous vous confirmons que nos corps d'OP/OPA demeurent sanctuarisés par l'administration alors même que chacun sait à quel point le volume des fonctionnaires est revu à la baisse à la faveur de chaque communication gouvernementale. Là encore, ce n'est pas un hasard.

Ces réunions régulières provoquées par vos représentants sont le siège de débats directs et animés avec l'administration centrale. L'ordre du jour est fixé en fonction de la problématique que chacun d'entre vous rencontre au quotidien.

La profession d'OP/OPA/ADS évolue parce que le monde évolue. Nos effectifs demeurent stables parce que notre utilité théorique n'est jamais remise en cause et que nos objectifs d'activité sont essentiels au bon fonctionnement de la nation (sécurité et sûreté des approvisionnements).

Cependant, nous constatons souvent le décalage qui existe entre la vision du métier voulu par le législateur et celle réellement exercée au quotidien. Cette dernière, fruit de l'habitude et des visions singulières des locaux souvent animées des meilleures intentions du monde, tranche avec la vision régaliennne exprimée, seule, au travers des textes auxquels vos serviteurs se réfèrent sans cesse. Certes, rien n'empêche un OP/OPA de placer un navire à plus ou moins un mètre de sa position optimale d'exploitation mais aucun texte ne l'y oblige... Est-ce donc sa mission principale ?

L'article L5331-11 du code des transports expose clairement la mission qui est la nôtre, notre raison d'exister au sens premier, le rôle que nous assigne le législateur, seule autorité ayant la légitimité pour le faire :

Les OP/OPA « veillent au respect des lois et règlements relatifs à la police des ports maritimes. »

Il n'est jamais question d'autres choses que cela. Certains y voient un encadrement réalisé avec plus ou moins de bienveillance, d'autres y substituent leur vision « plus commerciale » de l'accompagnement des navires et, enfin, d'autres encore ne veulent rien y voir et se contentent de faire « leurs heures »...

Pourtant la mission semble on ne peut plus claire et les outils pour la remplir sont abondants, RGP, RPM, chapitre VI et VII du titre III du livre III de la cinquième partie législative du code des transports...

Pour ajouter à la clarté, ce fameux titre III prend le nom de « Police des ports maritimes » .

Le Larousse nous renseigne utilement sur les diverses acceptions du mot « police » :

- 1/ ensemble des mesures ayant pour but de garantir l'ordre public ;
- 2/ administration, agents chargés de veiller à l'observation de ces mesures ; ensemble des forces du maintien de l'ordre, locaux où se trouve cette administration ;
- 3/ organisation rationnelle à l'intérieur d'un groupe, d'un organisme.

Pour assurer nos missions, le législateur nous a donné des pouvoirs de polices spéciales (code des transports, code de l'environnement, code de la route...).

Est-ce pour s'en servir ?

L'administration centrale le croit. Le SNOP-FO aussi.

Pour répondre au constat de l'insuffisance de formation criante sur l'essence de nos missions, le SNOP-FO a proposé un canevas de formation pénale à l'administration centrale qui s'est empressée de l'accepter au profit de tous les OP/OPA et contrôleurs des transports terrestres. Cette formation sera dispensée pour la première fois au CVRH de Nantes en 2015.

Il vous appartient à présent de décider d'y participer ou pas.

Les évolutions suscitent des questionnements. Mais il n'est pas question ici comme ailleurs de faire table rase du passé et de jeter le bébé avec l'eau du bain. Mais le monde bouge et notre adaptation se fera avec ou sans notre consentement. Aujourd'hui plus qu'hier, l'information circule vite et pénètre les milieux isolés avec une acuité inconnue jusqu'alors. Les échanges d'informations sont eux aussi plus rapides et souvent plus clairs qu'autrefois. Il devient judicieux de troquer son habit d'autiste pour celui, plus perméable, de fonctionnaire au service du public. Le SNOP-FO revendique et se bat pour les conditions de travail de tous, GPM et ports décentralisés. Il se bat aussi pour l'avenir de notre profession que les plus lucides d'entre nous savent combien elle nous satisfait mais aussi combien elle peut être exigeante.

La remise en question n'est pas une fin en soi mais un nécessaire passage pour accompagner les évolutions du monde dans lequel nous vivons. Réfléchissons sur nos pratiques et nous continuerons notre chemin séculaire.

Christian

Lundi 8 décembre 2014

Résultats Elections CAP et CTM

Résultats des élections au Comité Technique Ministériel

Les résultats officiels ont été communiqués par le ministère vendredi 5 décembre 2014 au soir. Comme indiqué dans mon précédent article Force Ouvrière devient la première Organisation Syndicale du MEDDE.

Les résultats par O.S sont les suivants:

FO **12108** voix et **24,2 %**
CGT **11742** voix et **23,5%**
UNSA **9334** voix et **18,7 %**
CFDT **7140** voix et **14,3%**
FSU **2577** voix et **5,2%**
Solidaires **2518** voix et **5%**
SNCTA **1838** voix et **3,7%**
CFTC **1181** voix et **2,4%**
UNIPEF **777** voix et **1,6%**
CGC **665** voix et **1,3%**
SNPL **97** voix et **0,2%**

Résultats des élections aux CAP Officiers de Port et Officiers de Port Adjoints

Suite aux dépouillements des votes par correspondance qui ce sont déroulés ce jour au ministère, les résultats officiels sont:

CAP Officiers de Port

Nombre d'inscrits: **96** Votes exprimés: **71** taux de participation: **74%**
FO **49** voix **69 %** **3** places
CGT **22** voix **31 %** **1** places

CAP Officiers de Port Adjoints

Nombre d'inscrits: **310** Votes exprimés: **252** taux de participation: **81,3%**

FO 205 voix **81,7 % 4** places

CGT 46 voix **18,3 % 0** place

Vos représentants en CAP pour les 4 prochaines années sont:

C1 titulaires

Philippe PAGANI - FO suppléant Eric ROELLINGER

Dominique BRICHE - FO suppléant Thierry GUERIN

C2 titulaires

Hervé PERROT - FO suppléant Eric DUBURE

Bruno CANTONE - CGT suppléant Bertrand DEVAUX

L1 titulaires

Eric DESTABLE - FO suppléant Thierry VERNON

François CANTIN - FO suppléant Jean-Luc DUHAMEL

L2 titulaires

Alain BRISSON - FO suppléant Didier ADAM

Christian CLERC-DUMARTIN - FO suppléant Xavier VASSE

Un immense merci pour vos suffrages et votre soutien.

Eric

Samedi 6 décembre 2014

Extraits des Petites News de la St Nicolas

Elections CTM

Il y avait 69 649 inscrits pour les élections au Comité Technique Ministériel du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

52 148 votants se sont exprimés soit 74,9 % ce qui donne toute sa légitimité à ce scrutin.

Le dépouillement des votes a démarré jeudi soir pour se terminer vendredi en fin d'après midi.

Les résultats définitifs devraient être connus lundi 8 décembre, quelques enveloppes d'expédition (vous savez les n°3) n'ayant pas été renseignées correctement, ce sera aux OP et OPA réunis lundi matin pour le dépouillement des votes des CAP, d'ouvrir et de rediriger les votes exprimés dans ces enveloppes mal renseignées.

Nous pouvons cependant déjà vous annoncer que **Force Ouvrière devient pour la première fois depuis 1948, la première organisation syndicale du MEDDE.**

En effet, bien que la liste commune CGT – FSU soit arrivée en tête du scrutin, la répartition des votes exprimés par O.S et non par liste, placent FO devant la CGT de plus de 350 voix.

Nous vous communiquerons le communiqué de la fédération lundi, dès sa réception qui précisera certainement le nombre de places au CTM.

Concernant le résultat des élections CAP des OP et OPAdjoints, nous vous communiquerons les résultats dans la soirée de lundi 8 décembre. Christian Clerc-Dumartin et Xavier Vasse m'accompagneront pour le dépouillement.

Mutations 2015

Comme l'ont expliqué nos représentants à la CAP OP dans leur compte rendu, l'administration a mis en place deux campagnes de mutations par an à partir de 2015.

Pourquoi cette décision?

La quasi totalité des corps du ministère, pour en pas dire de la fonction publique de l'Etat, ont 3 CAP de mutation par an. Notre administration centrale souhaitant, pour des raisons pratiques, ramener ce nombre de CAP à deux par an, j'ai demandé en septembre 2013 que nos deux corps qui ne bénéficiaient que d'une seule CAP mutation par an, puissent également en avoir deux. Ceci principalement en raison de la suppression, voilà deux ans, de la liste additive des postes proposés à la mutation par RM.

Cette demande a été acceptée par la DRH et va permettre aux capitaineries, qui verront partir en retraite en cours d'années nos vénérables anciens, de proposer aux officiers les postes vacants sans attendre obligatoirement le 1er septembre suivant. Cela permettra également de remplacer les officiers qui n'auraient pas fait connaître en décembre leur volonté de muter et qui découvrant la liste principale, se positionne sur un poste, libérant le leur sans que leur service puisse auparavant les remplacer rapidement.

A cet effet, **la première liste principale de la campagne de mutation 2015 sera mise en ligne le 20 janvier 2015.** Les postes seront à pourvoir au 1er mai 2015.

La seconde liste principale devrait être publiée fin mars 2015 pour une mutation au 1er septembre 2015.

Cela va donc permettre à certaine capitainerie de compléter les postes vacants avant la période estivale. Période souvent tendue pour les officiers en raison des prises de congés de leurs collègues de travail.

Vous devez donc faire connaître dès maintenant à vos chefs de services, vos volontés de mutations ou de départ en retraites afin de publier les postes dès le mois de janvier.

A notre connaissance, l'administration n'a pas encore demandé la remontée des postes à vos services RH mais le calendrier de la première campagne de mutation est déjà en ligne.

Donc ne tardez pas!

Eric

Petites News complètes sur www.officierdeport.info

Jeudi 4 décembre 2014

Compte rendu CAP OP du 2 décembre

Vous trouverez ci-dessous le compte rendu de nos représentants Force Ouvrière à la CAP Officiers de Port qui s'est déroulée le 2 décembre 2014.

[* Compte rendu CAP Officiers de Port du 2 décembre 2014](#)

Eric

Mardi 3 décembre 2014

Concours 2015

Vous trouverez ci-dessous les avis d'ouvertures de concours 2015

[* Concours Officiers de Port](#)

[* Concours Officiers de Port Adjoints](#)

Eric

Mardi 2 décembre 2014

Résultats CAP Officiers de Port

Sont nommés à la classe fonctionnelle de leur grade

C1

Eric Sorel - GPM Dunkerque

Gilles Bayle - Caen

Frédéric Edeline - Bastia

Sont inscrits au tableau annuel d'avancement pour l'accès au grade de C1

Liste principale

Pascal Lacroix - Ajaccio

Thierry Broquet - Dieppe

Alexandre Guyot - Lorient

Liste complémentaire

Christian Ribe - Port La Nouvelle

Sont inscrits sur la liste d'aptitude pour une promotion C2 choix

Liste principale

Jean-Luc Duhamel - Dieppe

Eric Destable - Calais

Liste complémentaire

Christophe Le Gatt - GPM Le Havre

Eric